

Pignan, le 05/10/2026

Objet : Vide-greniers Octobre ROSE 2026

Madame, Monsieur,

La ville de Pignan organise des évènements tout au long du mois d'octobre rose afin de récolter des fonds qui seront reversés à l'association Pignanaise « GAIE-RIRE » dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Pour l'occasion, nous proposons un vide-greniers le Dimanche 25 octobre 2026.

Les fonds récoltés par le paiement des emplacements seront entièrement reversés.

La redevance pour l'emplacement est de 15 euros pour 3 mètres linéaires.

Si vous souhaitez y participer, merci de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint, **avant le 23 octobre 2026.**

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Anne-Marie Calmes au 06.84.12.19.46 ou par mail à calmesamtm1@aol.com.

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Michelle CASSAR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-greniers

OCTOBRE ROSE

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

DE 9H à 14H.

Coordonnées	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse Mail :	

Réservation			
Date	Prix 15 € 3 mètres linéaires		Prix total
25/10/2026			
Je joins un chèque à l'ordre de « Régie 21204 » d'un montant de : € pour Emplacement (s) vides			

Documents à fournir obligatoirement
Tout exposant : - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Photocopie de la carte grise du véhicule transportant mes produits- « Règlement des marchés » signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé »- Joindre un chèque pour le règlement de la place |
|--|

Date, signature :

Règlement des Marchés organisés par la ville de PIGNAN

- 1- Les marchés sont ouverts aux artistes, commerçants, artisans créateurs, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations.
- 2- **Toute personne faisant preuve d'agressivité verbale ou physique et d'impolitesse envers le personnel municipal se verra expulsée du marché par les forces de l'ordre.**
- 3- Le dossier d'inscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail ou courrier de votre réservation définitive.
- 4- Tout dossier incomplet (**paiement compris**) ne sera pas pris en considération.
- 5- Les marchés sont obligatoirement payés à l'avance et non remboursables quelle qu'en soit la raison.
- 6- A votre arrivée, vous devez vous présenter au point d'accueil pour que votre emplacement vous soit donné, et signaler votre présence.
- 7- Vous devez respecter les métrages et les emplacements qui vous sont attribués.
- 8- La responsabilité de la ville est dégagée en cas de bris, de vol ou de dommage de la marchandise ou autres.
- 9- **Tout candidat retenu doit obligatoirement être présent sur son stand avant les heures de fermeture d'accueil du marché, et tenir son stand jusqu'à la fin du marché. Il ne pourra pas partir avant l'heure de fermeture du marché.**
- 10- Tout déplacement de véhicule ou autre engin est interdit pendant la durée du marché, à savoir 9h à 14h.
- 11- L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé, c'est-à-dire propre et sans détrit.

« Je m'engage à respecter le règlement et la bonne moralité de la manifestation »

Date, signature et cachet précédé de la mention « Lu et approuvé »

